



Évaluation d'impact portant sur le volet recherche et innovation des Programmes Opérationnels 2014-2020 FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura et FEDER-FSE Bourgogne – **Lot 1 Recherche et Innovation**

Synthèse – 25 juin 2020

“Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec



N-ABLE

1. Les objectifs de l'étude

Trois grands objectifs sont attribués à l'évaluation :

1. **Tirer les enseignements : succès et échecs de la programmation 2014/2020 :**
 - Sur le plan financier,
 - Sur le plan stratégique,
 - Sur le plan de la gestion.
2. **Anticiper sur les nouveautés 21-27 :** concentration thématique renforcée, règles de calcul du dégagement, nouveaux indicateurs de résultat FEDER.
3. **Conduire une évaluation en articulation avec les SRI-SI,** l'élaboration des programmes 21-27.

Questions		OUTILS A EMPLOYER					
Registres évaluatifs QE	Dimensions d'analyse / Critères d'évaluation	 Analyse données	 20 entretiens acteurs	 Revue de littérature	 Enquête 40 projets	 6 Études de cas projets	 Benchmark
QE 1 – Pertinence / Cohérence	1. Contribution de l'intervention du FEDER à l'attractivité auprès de la communauté scientifique ?		●●●		●●	●●●	●●
	2. Contribution aux objectifs de la stratégie UE 2020 ?	●●●	●		●●		
	1. Cohérence entre les thématiques recherche, innovation et entreprises		●●●	●●			
	2. Cohérence des objectifs avec les PO et l'axe 1 du PCTE Interreg V France-Suisse		●●	●●			
	3. Cohérence de l'intervention des PO avec la mesure n°7 de la stratégie de mandat de la Région BFC ? Adéquation avec les actions régionales et européennes ?		●●●	●●			●
QE 2– Mise en œuvre	1. Perspectives d'intervention en matière de recherche et d'innovation au regard des orientations proposées ?	●●	●●●	●●●		●●	●●
	2. Quels enseignements des travaux du CGET pour la programmation 2021-2027 ?	●	●●	●●●			●
QE 3 – Efficacité / Impacts	1. Renforcement de l'émergence de projets innovants avec des retombées économiques grâce au soutien du FEDER ?	●●	●	●	●●●	●●●	
	2. Retombées des mesures de valorisation de la recherche privée concernant le transfert de connaissances et de technologies ?	●●	●	●	●●●	●●●	
	3. Contribution à la structuration de l'écosystème régional de l'innovation ?		●●●		●●	●●	●
	4. Effet levier des actions financées sur la recherche	●●	●●	●	●●●	●●●	

L'évaluation a articulé les questionnements évaluatifs et les outils d'analyse suivants :

●●● Niveau de contribution de l'outil mobilisé à la réponse à la question évaluative.

2. Les conclusion de l'évaluation

QE 1 – Pertinence et cohérence des interventions

Les programmes FEDER régionaux mobilisent 70 M€ de crédits européens sur l'objectif thématique 1 consacré à la recherche et l'innovation. Les stratégies initiales des deux programmes opérationnels présentent des éléments importants de convergence. Sur le plan global, elles présentent un bon niveau d'articulation avec les stratégies d'innovation européennes (objectifs Europe 2020), nationales et régionales (SRI, mesure 7 de la stratégie de mandat), avec lesquelles elles partagent les mêmes ambitions clés : renforcement des efforts de R&I, décloisonnement, structuration de filières d'excellence. C'est à une échelle opérationnelle que se posent les enjeux de cohérence :

- Les deux stratégies régionales d'innovation présentaient des domaines de spécialisations différenciés, correspondant aux spécificités de l'écosystème des ex-régions, qui apparaissent désormais difficiles à légitimer dans le contexte d'une grande Région Bourgogne-Franche-Comté. En pratique l'action du FEDER a été fortement orientée sur un nombre limité de domaines de spécialisation (microtechnique, alimentation durable), la contribution à certains DIS est demeurée marginale (Eco-conception, numérique, véhicule du futur)
- Les deux programmes présentent des stratégies différentes d'articulation des co-financements, avec une logique de mise en œuvre « autonomisée » sur le PO Franche-Comté Massif du Jura et a contrario, fortement articulée aux cofinancements régionaux et nationaux sur le PO Bourgogne, avec des résultats nettement plus contrastés.



LES CHIFFRES A RETENIR



2 Programmes européens
2 Stratégies de spécialisation



42 Million d'euros de crédits FEDER mobilisés sur 135 dossiers



SRI

12 domaines de spécialisation couverts par les



96% des dossiers du PO Bourgogne comportent au moins une autre aide publique, contre seulement **31%** sur le PO Franche-Comté Massif du Jura. Elle traduit deux stratégies radicalement opposées d'articulation du FEDER avec les cofinanceurs.

Les deux programmes affichent une dynamique de progression diamétralement opposée :

- Le PO Franche-Comté Massif du Jura avec une programmation centrée sur quelques projets structurants était fin 2018 en tête des programmes français sur cette thématique.
- Le PO Bourgogne confronté à une multiplicité de blocages se situait en dernière position des régions métropolitaines

Cette situation renvoie à une pluralité de facteurs :

- Le contexte de fusion a pénalisé le PO Bourgogne du fait de son démarrage plus tardif et de sa plus forte imbrication avec les politiques régionales, qui a considérablement bridé la mise en œuvre.
- Si le ciblage du programme opérationnel ne peut être considéré comme l'élément central, on pourra relever que plusieurs programmes français ont bénéficié d'un cadre stratégique plus large. Par ailleurs, certains freins ponctuels (gestion des taux d'intervention) pourraient être assouplis à l'échelle de l'autorité de gestion.
- Les problématiques de gestion (application sur la réglementation des aides d'Etat, des marchés publics ; ... etc) constituent à ce jour l'un des freins majeurs à la programmation. Si elles ne sont pas spécifiques, elles se sont toutefois matérialisées avec force sur le programme bourguignon autour des projets de plateformes et des incubateurs notamment. Davantage que la complexité de gestion, c'est le sentiment d'insécurité juridique très largement installé chez les porteurs qui place le FEDER dans une logique de « fonds de dernier recours » et créé un climat structurellement défavorable à l'atteinte des objectifs.
- Au-delà des leviers stratégiques et réglementaires, il existe donc un enjeu de renforcement de l'accompagnement de l'écosystème régional pour maximiser la capacité de montage et de gestion de projet, et la sécurisation des opérations.

QE 3 – Effets et impacts des actions

Les deux ex-régions présentaient un point commun initial - la faiblesse de la recherche publique- et de nombreux enjeux spécifiques. Depuis 2013, l'évolution globale de la situation régionale en matière d'innovation apparaît plutôt défavorable, avec un recul au tableau de bord européen de l'innovation et une stagnation voire un repli des indicateurs clés : effectifs de recherche, DIRD, dépôts de brevets...

Cette situation n'est pas imputable au FEDER, car le recul temporel serait encore insuffisant et d'autre part les ressources allouées n'ont pas la masse critique suffisante pour générer un effet levier mesurable sur ces indicateurs.

A l'échelle micro-économique des premiers résultats peuvent toutefois être relevés. Ils mettent en évidence :

- Une contribution positive du FEDER à la structuration de l'écosystème, mais centrée sur la consolidation plus que le soutien à l'émergence
- Des résultats très encourageants sur le volet valorisation et dépôts de brevets
- Des premières retombées économiques, en particulier sur les projets industriels d'innovation incrémentale. Mais la plupart des projets ne sont pas encore entrés en phase de valorisation économique et beaucoup ne présentent pas d'application économique directe.
- Les résultats sur le volet création d'entreprises innovantes sont décevants à ce stade.



LES CHIFFRES A RETENIR



104^{ème} région sur 234 au tableau de bord européen de l'innovation 2019. 10 places de perdues depuis 2011.



50 projets de recherche achevés



50 postes de chercheurs créés



18 dépôts de brevets recensés



3 dossiers sur 4 donnent lieu à une publication

3. Recommandations pour la programmation 2021 – 2027

À l'issue de l'étude, 8 recommandations sont formulées pour la programmation 2021 – 2027 :

Stratégie des programmes

R1 – ouvrir le périmètre d'éligibilité du PO 21 – 27 et adopter une stratégie de programmation en « entonnoir »

R2 – Autonomiser la mise en œuvre du FEDER et maximiser son effet levier

R3 – Tenir compte du retour d'expérience dans la définition du futur cadre de performance

Projets prioritaires

R4 – Etudier l'apport bénéfiques / risques d'instruments financiers ciblés « innovation »

R5 – Poursuivre les réflexions sur la sécurisation des plateformes collaboratives

Modalités de sélection et d'accompagnement des porteurs de projets

R6 – Formuler des appels à projets adaptés

R7 – Communiquer autour des appels à projets

R8 – Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets